



Lutgarde, Ellen, Leila, Sally, Mia, Isabelle, Barbara, Julie, Eliane, Céline, Dominique, Sabrina, Nancy, Jessica, Fatima, Valentine, Elodie, Daniëlle, Lesley, Aurélie et Jill. **C'est au total 21 femmes qui ont été assassinées depuis le début de l'année parce qu'elles sont des femmes.** En 2018, 37 féminicides ont eu lieu en Belgique, ce qui est, proportionnellement à la population, bien au-dessus de la moyenne d'autres pays européens !

En Belgique, contrairement à certains pays, le fait de **tuer une femme au motif qu'elle est une femme n'est pas reconnu comme un crime spécifique aux yeux de la loi.** Pourtant, il existe des auteurs, des causes et des circonstances tout à fait caractéristiques du féminicide. Dans la plupart des cas, l'auteur s'avère être le partenaire ou ex-partenaire de la victime. En matière de violences intrafamiliales, les politiques évoluent ; progressivement, celles-ci intègrent les spécificités des crimes de genre. Depuis une quinzaine d'années, la notion de féminicide a été introduite dans certaines législations nationales.

Le mouvement des Femmes Prévoyantes Socialistes et la Fédération des Centres de Planning familial des FPS (FPS et FCPF-FPS) portent des revendications en matière de violences faites aux femmes.

Miser sur une vraie politique de prévention pour que les violences n'arrivent pas

Le seul outil de prévention prôné par les pouvoirs publics se résume essentiellement à une **addition de campagnes ponctuelles de sensibilisation, sans vision globale ni coordination**, et peu représentatives de la diversité du public concerné. Ces dernières sont rarement évaluées, déconnectées de l'intervention des actrices et acteurs de terrain impliqué-e-s dans la lutte contre les violences. Elles se focalisent sur la responsabilité individuelle des victimes pour sortir des violences, **en occultant la responsabilité collective, y compris celle de l'Etat**, à faire en sorte que ces violences n'arrivent pas.

Les violences machistes se fondent sur les rapports de pouvoir inégalitaires entre les femmes et les hommes qui restent une réalité dans tous les domaines de la vie. C'est donc intensément, tout le temps et à tous les niveaux qu'il faut agir pour battre en brèche les violences et proposer d'autres modes de relations interpersonnelles et d'organisation de la vie publique pour promouvoir l'égalité et le respect des droits de tou-te-s.

Il est urgent de développer une politique globale et coordonnée de prévention primaire à travers tous les niveaux et domaines de compétences politiques (enseignement, médias, formation continue, emploi, service sociaux et de santé, police, justice, administrations publiques, ...).

Réformer la justice pour qu'elle soit utile à toutes les victimes de violences faites aux femmes

De manière générale, les procédures judiciaires sont longues, compliquées, éprouvantes et coûteuses. Il s'agit de barrières qui rendent la justice inaccessible pour beaucoup, par manque de moyens financiers, de maîtrise des langues nationales ou de marge de manœuvre dans une situation personnelle compliquée. **Le refinancement nécessaire de la justice** aiderait sans doute à surmonter certaines difficultés.

En ne considérant les violences conjugales que sous forme de circonstances aggravantes de coups et blessures, de larges aspects de leurs implications (réurrence, violences psychologiques, économiques, sexuelles, ...) sont systématiquement négligés. En attribuant la charge de la preuve aux victimes, c'est un déni de justice qui leur est adressé puisque, en dehors des plus graves agressions physiques et sexuelles, **les preuves matérielles des violences machistes sont souvent difficilement disponibles**. En séparant justice pénale et civile, les violences traitées au pénal ne sont pas toujours prises en compte dans les affaires civiles (divorce, garde des enfants, etc.), ce qui a des effets souvent dramatiques pour les femmes et enfants victimes. Et ce n'est que quelques aspects parmi d'autres qui montrent que la justice reste inadéquate dans le traitement des violences faites aux femmes. **Il est urgent d'adapter les lois, les procédures et la justice dans son ensemble, à la mesure de ce fléau.**

Mettre en œuvre la Convention d'Istanbul à tous les niveaux de pouvoir

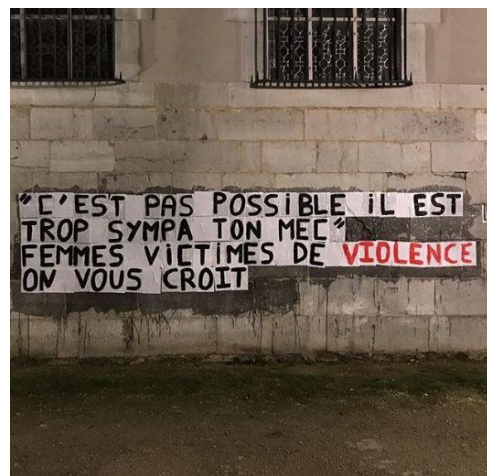
En 2016, la Belgique a ratifié ladite Convention d'Istanbul, premier texte international contraignant en matière de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Ce faisant, **les pouvoirs publics se sont engagés à respecter à tous les niveaux (fédéral, régional, communautaire et communal) les obligations formulées par cette Convention** à travers la prévention des violences, la protection des victimes, la poursuite des auteurs et la coordination d'une politique intégrée impliquant les différents acteurs.

Mais le rapport alternatif sur la mise en œuvre de cette Convention en Belgique souligne que, sur base des constats de terrain, **80% des articles de la celle-ci sont peu, mal ou pas du tout respectés. C'est inacceptable !**

Il est urgent de consacrer un budget spécifique à hauteur de 2% du PIB pour la lutte contre l'ensemble des violences faites aux femmes, aussi bien dans l'espace public que privé, pour garantir non seulement des poursuites judiciaires des auteurs mais aussi des mécanismes de protection, de soutien et de réparation pour les victimes, ainsi que des mesures de prévention de ces violences.

→ Pour aller plus loin :

- Notre analyse « **La Convention d'Istanbul : la Belgique en situation d'état d'urgence face aux violences à l'égard des femmes** »
- Notre analyse « **Le féminicide : un meurtre motivé par le genre** »
- Les revendications spécifiques de la FCPF - FPS <https://www.planningsfps.be/nos-dossiers-thematiques/dossier-violences-conjugales>



S'engager

Les FPS et la FCPF-FPS, comme d'autres associations féministes font partie de la plateforme **MIRABAL Belgium**. Cette plateforme nationale lance un appel à une mobilisation massive pour une politique cohérente, volontariste et budgétisée contre les violences faites aux femmes ! **Rendez-vous le 24 novembre à Bruxelles pour la manifestation nationale contre les violences faites aux femmes** (Départ au carrefour de l'Europe - gare centrale à 14h).

→ [Communiqué de presse](#) de la Plateforme MIRABAL Belgium





PORTEZ LE RUBAN BLANC !

CONTRE LES FÉMINICIDES ET TOUTES FORMES DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

Porter le Ruban blanc symbolise l'engagement de chacun et de chacune de ne jamais commettre d'actes de violences contre les femmes et de ne jamais les cautionner ou les passer sous silence. S'engager, c'est dénoncer et combattre toutes les formes de violences machistes tous les jours, là où vous êtes !

Le 25 novembre est la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Comme chaque année, notre mouvement se mobilise et mène des actions de sensibilisation en Wallonie et à Bruxelles :

- Retrouvez toutes les activités liées au Ruban blanc (distributions, événements, etc.) dans votre région sur le site : <http://www.femmesprevoyantes.be/2019/11/05/activites-ruban-blanc-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>
- Retrouvez toutes les activités auxquelles prennent part la FCPF-FPS et ses Centres de Planning familial sur le site : <https://www.planningsfps.be/stop-aux-violences-faites-aux-femmes/>

